



CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE

Protéger l'environnement est le premier geste de santé.

Serment d'Hippocrate : « *Primum non nocere, deinde curare* »
c'est-à-dire « d'abord ne pas nuire, ensuite soigner ».

S'engager dans une démarche qualité des soins, d'éducation à la santé/prévention et respect de l'environnement, c'est garantir le développement durable d'un système de soin de qualité, respectueux de ses patients et économiquement efficient.

Les axes de développement durable d'engagement du Centre Hospitalier de Mortagne :

1) Le management et le pilotage de la démarche développement durable :

Mettre en place un projet « développement durable » dans le projet d'établissement, un comité pour en assurer le suivi ainsi qu'une réflexion sur les normes, les référentiels, les organismes d'accompagnement et les financements.

Développer « *un management épanouissant* » car la richesse humaine de nos équipes doit être reconnue, mesurée, évaluée, encouragée et les conditions de travail améliorées.

2) L'éco-conception, la construction et la rénovation des bâtiments :

Mettre en place une charte de construction et rénovation durable pour tendre vers une éco-conception des bâtiments de santé (rénovation, extension, construction, ...).

3) La gestion optimisée des flux « eau », « air » et « énergie » dans les bâtiments :

Poursuivre la démarche de maîtrise de la consommation et de la qualité de l'eau et de la qualité de l'air.

Mettre en place une démarche de maîtrise de la consommation d'énergie.

4) La gestion des déchets :

Développer la gestion des déchets comportant notamment la maîtrise des quantités de déchets, le tri et le recyclage (ordures ménagères, déchets d'activité de soins, papiers, cartons, piles, batteries, toners, huiles alimentaires, ...).

5) Le transport et le déplacement du personnel, des patients et des visiteurs :

Faire évoluer/rationaliser les modes de transport – salariés, patients, visiteurs, fournisseurs – de façon à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

6) La politique d'achat :

Mise en place/développement d'un achat responsable (choix de fournisseur en démarche de développement durable, des cahiers des charges intégrant des critères de développement durable, ...).

7) La formation/communication sur les enjeux du développement durable et l'éducation / prévention :

Mettre en place un management environnemental consistant en des formations / sensibilisations continues en direction des salariés, des patients et des fournisseurs / partenaires de travail suivi d'une enquête de satisfaction.

« *Transformer chaque patient en acteur de sa propre santé* » : l'établissement devient un lieu d'éducation à la santé en matière de sevrage tabagique (pollution tabagique patient / accompagnant), d'alimentation,